



Province de Québec
Municipalité de Saint-André
MRC de Kamouraska

Le 4 février 2020

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 février 2020, de 19 h 30 à 21h en la salle communautaire de l'édifice municipal, au 122A Principale, Saint-André.

Sont présents :

Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller

Absent : Monsieur Gervais Darisse, maire

Le quorum est atteint.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Le maire-suppléant, M. Benoit St-Jean, souhaite la bienvenue aux contribuables et aux conseillers. Madame Nathalie Blais fait fonction de secrétaire de la réunion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

3. Suivi et adoption du procès-verbal du 7 janvier 2020

2020.02.3.18.

RÉSOLUTION

Le maire suppléant fait un résumé du procès-verbal du 7 janvier 2020. Après que les membres du conseil municipal aient déclaré en avoir pris connaissance, l'adoption est proposée par Josianne Sirois et résolu à l'unanimité.

4. Adoption des comptes

2020.02.4.19.

RÉSOLUTION

- M. Guy Lapointe déclare son intérêt se retire du conseil.

ATTENDU la lecture de la liste des comptes :

Il est proposé par Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité

D'adopter les comptes suivants :

VOIR LISTE 2020-01-31 pour un montant total de 109 046,51\$
Le conseil a reçu les modifications pour certains comptes par courriel

5. Offre de service/Banque d'heures et soutien technique pour le site web municipal

2020.02.5.20.

RÉSOLUTION

ATTENDU qu'écommunication (M. Philippe Bonneau) fait une offre de service à la municipalité pour une banque d'heures en soutien technique pour les employés et des mises à jour régulières pour le site Web de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise un paiement de 600\$ plus taxes (689,85\$) à écommunication pour l'année 2020, ce qui représente environ 1 heure par mois.

6. Acceptation de la démission de Mme Ginette Castonguay

2020.02.6.21.

RÉSOLUTION

ATTENDU que Mme Ginette Castonguay a remis sa démission comme adjointe à la direction générale en date du 14 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal accepte la démission de Mme Ginette Castonguay qui est effective en date du 31 janvier 2020.

7. Offre d'emploi / Adjointe administrative

2020.02.7.22.

RÉSOLUTION

ATTENDU la démission de Mme Ginette Castonguay effective au 31 janvier 2020 ;

ATTENDU que le conseil veut remplacer le plus rapidement le poste d'adjointe à la direction générale pour 14 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise la parution d'une offre d'emploi dans le journal municipal, le site web de la municipalité et à Emploi Québec.

8. Autorisation d'heures supplémentaires pour la Direction générale

2020.02.8.23.

RÉSOLUTION

ATTENDU la démission de Mme Ginette Castonguay, adjointe à la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise Mme Nathalie Blais, directrice générale, à effectuer des heures supplémentaires temporairement pour combler les heures de l'adjointe jusqu'à l'embauche d'une ressource environ 7 heures à 14 heures par semaine au bureau ou à la maison. Les heures seront répertoriées et autorisées par le maire.

9. Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

2020.02.9.24. RÉSOLUTION

ATTENDU que le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra les 17-18-19 juin 2020 à Québec;

ATTENDU que des conférences d'intérêt y seront présentées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à assister au congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 17-18-19 juin 2020 et de payer les frais d'inscription au montant de 555 \$ plus taxes et les frais de déplacement et d'hébergement.

10. Renouvellement assurances municipales 2020 avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

2020.02.10.25. RÉSOLUTION

ATTENDU que la municipalité de Saint-André doit renouveler sa police d'assurance avec la MMQ pour 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de la prime d'assurance de la MMQ pour un montant de 14 674 \$ et un montant de 245 \$ pour l'assurance accident pour les bénévoles. Le paiement est fait au nom du courtier soit Groupe Ultima.

11. Achat de billets pour le dîner de la Dame de cœur organisé par la Fabrique de Saint-André

2020.02.11.26. RÉSOLUTION

- M. Guy Lapointe déclare son intérêt se retire du conseil.

ATTENDU l'organisation du dîner de la Dame de cœur le 16 février à la salle communautaire de Saint-André ;

ATTENDU que le conseil désire inviter des élus des municipalités environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise l'achat de 10 billets au coût de 20\$ chacun pour un montant de 200\$.

12. Offre d'emploi pour l'aide à l'inspecteur municipal pour la saison estivale 2020

2020.02.12.27. RÉSOLUTION

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a besoin d'un aide pour la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la parution d'une offre d'emploi comme aide inspecteur dans le journal municipal, le site web et à Emploi Québec.

13. Programmation de travaux TECQ 2019-2023

2020.02.13.28.

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Sirois
Et résolu à l'unanimité

- Que la municipalité de Saint-André s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version #1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

14. Appui à la ville de Saint-Pascal pour le projet du centre sportif

2020.02.14.29.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-André a été saisie d'une demande de la Ville de Saint-Pascal dans le cadre du projet d'aménagement et d'agrandissement du Centre sportif afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

CONSIDÉRANT QUE le projet aura un impact durable pour la communauté et mobilisera l'ensemble des citoyens du Kamouraska, jeunes et moins jeunes, par

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

la promotion du sport et l'adoption des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT les impacts positifs et significatifs du projet au niveau de l'accessibilité, de la sécurité et de l'amélioration des dispositions logistiques pour les utilisateurs, les bénévoles et l'ensemble des comités organisateurs des différents événements (régionaux et provinciaux) se déroulant au Centre sportif de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT Que la modernisation du bâtiment et de ses équipements permettra à cette infrastructure supralocale une pérennité opérationnelle pour les années à venir;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil appui la ville de Saint-Pascal dans son projet.

15. Achat d'un conteneur de récupération

2020.02.15.30.

RÉSOLUTION

ATTENDU le besoin d'un contribuable d'un conteneur de récupération en remplacement de bacs roulants ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un conteneur de récupération de 6 verges cube chez Conteneurs KRT inc. au coût de 1 435\$ plus taxes.

16. Relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale

2020.02.16.31.

RÉSOLUTION

ATTENDU que le Relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale est une activité de financement pour la recherche sur le cancer ;

ATTENDU que pour assurer la sécurité des cyclistes, le ministère des Transports exige une résolution des conseils municipaux des municipalités traversées par les vélos pour cette activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Suzanne Bossé
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le Relais à vélo Aldo Deschênes Via Capitale à traverser la municipalité le 13 juin 2020.

17. Demande à la MRC de Kamouraska de mettre fin à la collecte des branches aux écocentres

2020.02.17.32.

RÉSOLUTION

ATTENDU que la manipulation des branches ne semble pas être optimisée aux écocentres;

ATTENDU que très peu de citoyens de Saint-André s'en prévalent parce qu'ils disposent d'un dépôt de branches localement;

ATTENDU les coûts associés à cette collecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal demande à la MRC de Kamouraska de prévoir que la municipalité puisse renoncer à cette option pour ses citoyens.

18. Versement de l'aide financière 2020 au comité de la bibliothèque municipale

2020.02.18.33.

RÉSOLUTION

ATTENDU l'augmentation de superficie spécifique à la Bibliothèque;

ATTENDU que le Comité Biblio peut gérer efficacement le budget d'entretien ménager de la bibliothèque;

ATTENDU qu'un budget annuel de 2 000 \$ a été retenu au fonctionnement de la Bibliothèque pour 2020;

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité

De déboursier un montant de 3 000 \$ au Comité Biblio dont 2 000 \$ pour le fonctionnement annuel et 1 000 \$ pour l'entretien ménager de 2020.

19. MRC : approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2020 et demande d'acte de répartition/cours d'eau Marquis Darisse

2020.02.19.34.

RÉSOLUTION

ATTENDU les demandes de contribuables pour des interventions dans le cours d'eau Marquis-Darisse;

Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-André appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur tous ces cours d'eau et confirme que la municipalité s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de Saint-André demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus pour ce cours d'eau sans contribution de la municipalité;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André signifie son accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisée en amont des travaux;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André signifie son accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

20. MRC : approbation des interventions en cours d'eau prévues en 2020 et demande d'acte de répartition/cours d'eau de l'aboteau avec contribution municipale de 25%

2020.02.20.35

RÉSOLUTION

ATTENDU les demandes de contribuables pour des interventions pour 2020, sur le Cours d'eau de l'aboteau St-André Est;

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-André appuie les travaux d'entretien et/ou d'aménagement sur ce cours d'eau et confirme que la municipalité s'acquittera de la facture qui y sera associée.

Que le conseil de la municipalité de Saint-André demande à la MRC de produire un acte de répartition des coûts des travaux prévus pour ce cours d'eau;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André signifie son accord avec la méthode de répartition utilisée par la MRC qui répartit les frais des travaux en fonction de la superficie contributive de l'ensemble des contribuables du bassin versant localisée en amont des travaux;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André signifie son intention de contribuer à la hauteur de 25% des coûts pour ces travaux;

Que le conseil de la municipalité de Saint-André signifie son accord avec la mise à jour de l'acte de répartition des anciens règlements effectués par la MRC afin de déterminer les superficies contributives et accepte que ce type d'acte de répartition puisse comporter certaines imprécisions;

Que le projet de répartition demandé soit utilisé uniquement à titre indicatif dans le cadre de la réunion des intéressés, sans obligation pour la municipalité de maintenir ce mode de répartition.

21 CCU : dossier du 119 route 132 Est

2020.02.21.36

RÉSOLUTION

ATTENDU QUE la demande de M. Serge Bernier du 119, route 132 Est concernant la construction d'un abri d'auto;

ATTENDU QUE le CCU a transmis le 3 février 2020 son avis à la municipalité, lequel ne recommande pas l'acceptation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislain Chamberland
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal reporte l'étude de ce dossier subséquemment.

22 Avis de motion et présentation du projet de Règlement modifiant le règlement de taxation #225

266

AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté avec la modification à l'article 13 paragraphe des compteurs d'eau;

EN CONSÉQUENCE, un avis de motion est, par les présentes, donné par M. Guy Lapointe qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, le règlement no225-1 modifiant le règlement sur la taxation annuelle 2020.

Un projet de règlement est disponible.

23 Achat d'un radar pédagogique

2020.02.23.37. RÉSOLUTION

Il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise l'achat d'un deuxième radar pédagogique chez Kalitec au même prix qu'en 2019 soit 4 985\$ plus taxes et 195\$ pour les frais de livraison le montant sera pris dans le fonds élus et éolien.

- Une résolution « type concernant le projet de loi n° 48 (fiscalité agricole) » a été votée à :
1 conseiller pour
5 contre
Alors la proposition a été rejetée.

24 Questions diverses (aucune)

25 Correspondance

FÉVRIER 2020

1. MRC de Kamouraska / Taxation agricole (rejetée)
2. APHK année 2020 (oui, une résolution pour 50\$)
3. Hommage aux bénévoles dans le journal Infodimanche du 8 avril (prochaine séance)
4. Invitation repas gastronomique au Pavillon-de-l'Avenir le 3 avril 2020 (non)
5. Offre de service d'écolo pour la mesure des boues dans les étangs (prochaine séance)
6. Décision de la CPTAQ /Mme Pierrette Thériault
7. Fusion de caisses et avis de regroupement
8. Préavis de vérification mécanique camion incendie
9. Québec municipal/offre d'adhésion annuelle 1^{er} mai au 30 avril (171.37\$ plus taxes prochaine séance)
10. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste Au Tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent le 17 mai 2020. (oui, une résolution est faite)

26 Association des personnes handicapées du Kamouraska inc. (APHK) : membre honoraire 2020

2020.02.26.38. RÉSOLUTION

Il est proposé par M. Alain Parent
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil autorise le renouvellement de la cotisation à titre de membre honoraire 2020 pour un montant de 50 \$.

27 Accord pour la tenue d'un événement cycliste « autour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent » le 17 mai 2020

2020.02.27.39. RÉSOLUTION

ATTENDU qu'un événement cycliste « Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent » permettant à plus de 200 jeunes de 3^e à 5^e secondaire de parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane, organisé par les commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup, du Fleuve-et-des-Lacs, des Phares et des Monts-et-Marées ;

ATTENDU que l'événement « Au Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent » sera réalisé dans un cadre sécuritaire et adapté à leur capacité et se déroulera du 17 au 19 mai 2020.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Guy Lapointe
Et résolu à l'unanimité

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Que le conseil municipal autorise les jeunes cyclistes à s'arrêter dans la municipalité de Saint-André, dimanche le 17 mai 2020 lors du passage par la route 132. Aucun travail n'est prévu sur les routes municipales pendant cette période.

28 Période de questions

Un contribuable pose des questions concernant la gestion des matières résiduelles.

— ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière remet au Conseil un état des revenus et des dépenses ainsi que deux états comparatifs de l'exercice financier.

29 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Josianne Sirois que la séance soit levée à 21h.

Maire suppléant

Secrétaire

Note :

« Je, Benoit St-Jean, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire suppléant

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 11 février 2020, de 19 h 30 à 19H35 en la salle de l'édifice municipal, au 122A Principale Saint-André,

Sous la présidence de M. Gervais Darisse, maire et tous les conseillers étaient présents soit :

Monsieur	Benoit St-Jean, conseiller
Madame	Josianne Sirois, conseillère
Monsieur	Guy Lapointe, conseiller
Madame	Ghislaine Chamberland, conseillère
Madame	Suzanne Bossé, conseillère
Monsieur	Alain Parent, conseiller

- Une convocation a été expédiée jeudi le 6 février 2020 à tous les membres du conseil

30 Modification du règlement #225 concernant la tarification des compteurs d'eau

2020.02.30.40. RÉSOLUTION

ATTENDU QU'un avis de motion #266 a été présente en séance régulière du 4 février 2020 par M. Guy Lapointe;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le tarif de l'article 13, 2^e paragraphe la section des compteurs d'eau:

COMPTEUR D'EAU Le tarif de compensation pour le compteur d'eau

Les propriétés munies d'un compteur d'eau (commerce, industrie etc.) sont tarifées selon leur catégorie et disposent d'une allocation de base exprimée en mètre cube. La consommation annuelle qui excède l'allocation de base est tarifée de la manière suivante :

- 1 \$/m³ pour le contribuable relié au seul réseau d'eau potable ;
- 3 \$/m³ pour le contribuable relié aux 2 réseaux (eau potable et eaux usées).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland Et il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise la modification proposée soit de passer de 2\$ le mètre cube à 3\$ pour les résidents reliés aux deux réseaux et ce, pour la tarification 2020.

31 Demande de contribution financière au FDMK Volet activité locale, loisir culturel/ Matériel et expositions de photos

2020.02.31.41. RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a mis en place un Fonds de développement des municipalités du Kamouraska (FDMK) pour appuyer les municipalités à réaliser des activités locales au développement du loisir culturel ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut choisir une activité de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE le montant attribué dans le cadre de ce fonds est de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Parent
Et il est résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à la hauteur de 20 % du 500 \$, soit 100 \$ dans cette

Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Saint-André

activité ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ;

QUE la municipalité s'engage à affecter le montant de 500 \$ provenant du FDMK au paiement des dépenses engendrées par l'activité loisir culturel de « *matériel et expositions de photos* »

32. Affectation du surplus libre au 31 décembre 2019 pour les revenus des éoliens et moustiques

2020.02.32.42.

RÉSOLUTION

ATTENDU que des revenus des éoliens en 2019 n'ont pas été affectés;

ATTENTU que les revenus de taxes du Fonds des moustiques n'a pas été affecté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit St-Jean
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le conseil municipal affecte le surplus non affecté comme ceci :

Fonds des éoliens pour 5 279 \$ provenant de la MRC de Kamouraska plus un montant de 500\$ provenant des membres du conseil.
Fonds des moustiques pour 10 395 \$.
Et ce rétroactivement au 31-12-2019.

33 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Ghislaine Chamberland que la séance soit levée à 19h35.

Maire

Secrétaire

Note :

« Je, Gervais Darisse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire